

2DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Séance du 12 Avril 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle.

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Christophe RUSPINI

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2024 – 12 : ATTRIBUTION DU LOT 6 DE LA MAISON MEDICALE

Jeudi 11 avril 2024, était convoquée la commission d'appel d'offres suite à la republication du lot 6 à cause de la renonciation du lot de l'entreprise attributaire du lot.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

L'appel d'offres a été envoyé à la publication le 06 mars 2024 (publiée le 8 mars 2024 JAL) et mis en ligne sur la plateforme de la Vie Nouvelle marchés sécurisés le 06 mars 2024, 3 offres dématérialisées de 3 entreprises sont parvenues dans les délais avant le 10 Avril 2024 (8h30).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 11 Avril 2024 pour donner un avis consultatif.

Au vu du rapport d'analyse de la CAO, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DECIDE de retenir l'entreprise suivante :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	Montant HT retenue sans négociation en €
Lot 06 – Menuiseries Intérieures	MENUISERIE SAVOISIENNE 73200 GILLY SUR ISERE	111 547.22

1. ACTE les conditions suivantes du marché :

Les pièces du marché sont constituées des documents suivants :

- Le Règlement de Consultation,
- Le CCAP,
- Le CCTP,
- Les DPGF
- Les AE
- Le planning des travaux,
- Les plans et détails architecte et BET

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 073-217300532-20240412-2024_12B-DE



2. AUTORISE Madame Nicole BOUVIER, Le Maire, à signer le marché pour le lot 6

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

**Le Maire,
Nicole BOUVIER**

**Le secrétaire de séance
Christophe RUSPINI**


